



Commune de Nouvoitou

Conseil Municipal

Le 26 juin à 20^H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 21 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - A. GEORGEAULT - J-L DULAC - C. BRETAIRE - L. GOUPIL

ABSENTS EXCUSÉS : F. TACHEN

PROCURATIONS : F. TACHEN donne pouvoir à JM. LEGAGNEUR,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BELLAMY

2023-54 REGLEMENT INTERIEUR ET TARIF POUR LE COURT DE TENNIS

La commune de Nouvoitou est attachée à proposer des équipements sportifs de qualité et diversifiés afin de permettre aux habitants de pratiquer du sport sur leur territoire de vie. Le sport, réputé pour favoriser le lien social, le bien-être et la santé de tous fait partie du programme municipal à part entière. D'ailleurs, la commune est labellisée terre de jeux depuis 2021.

Dans ce cadre, la commune a porté en direct la construction d'un court de tennis extérieur, complémentaire du court de tennis déjà existant. Celui-ci a été inauguré le samedi 10 juin 2023. Afin que ce court soit utilisé à bon escient, il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur organisant les modalités de réservation et d'usage du terrain (annexé à la délibération).

D'autre part, la réservation se fera via un outil dématérialisé en ligne et le court sera accessible avec un badge de déverrouillage de la porte d'entrée.

Le badge sera remis aux utilisateurs (nouvoitouciens uniquement) contre une somme forfaitaire de 10€ permettant de participer au fonctionnement du court de tennis. Ce badge est nominatif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **VALIDE le règlement intérieur du court de tennis extérieur**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs au terrain de tennis extérieur**
- **VALIDE le tarif forfaitaire de 10€ contre remise d'un badge nominatif aux habitants de Nouvoitou.**

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 27 juin 2023.

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR

